

Le point sur la transposition des standards OST européens en France

## ÉDITORIAL

Projet au long cours, la transposition des standards OST verra sa conclusion dans un peu moins de deux ans.

La complexité du projet, son interaction avec d'autres événements dont la mise en œuvre de Target 2 Securities, de loin le principal projet européen de l'industrie financière, expliquent ce temps long qui est en soi une difficulté: il conviendra de rester mobilisés et de ne pas perdre les acquis dans cette course de fond dont le terme interviendra postérieurement à la migration de la France à T2S au printemps 2016.

Pour vous y aider, l'équipe de migration est à votre disposition.

Elle publie régulièrement l'état d'avancement des travaux et propose des moyens de formation adaptés aux besoins.

La prochaine échéance de la migration OST interviendra à la fin du premier trimestre 2015, autant dire demain.

Bon courage pour votre préparation.

**Marcel Roncin**  
*Président de l'AFTI*

## ÉTAT D'AVANCEMENT

### L'imminence de la phase 1

À moins de 6 mois de la mise en production de la phase 1 des Standards européens sur les OST, concernant les opérations de distribution et de réorganisation obligatoires, les échéances sont validées, et les différentes briques du projet désormais stabilisées:

- Euroclear confirme la mise en production des évolutions nécessaires à l'application des Standards en Phase 1 pour le 28 mars 2015
- Les évolutions réglementaires nécessaires à l'application des Standards doivent prendre effet le 1<sup>er</sup> avril 2015
- Une nouvelle version du cahier des charges de Place pour la migration de la Phase 1 est désormais disponible sur le site de l'AFTI et du CFONB
- La conduite du changement s'opère au niveau de la Place au travers des actions de formation et de la mise à disposition des acteurs de la chaîne OST, d'outils décrivant les modalités de traitement des opérations par Euroclear et des Pratiques de marché à respecter pour chacune d'entre elle. Ces outils sont disponibles sur les sites d'Euroclear<sup>1</sup> et de l'AFTI<sup>2</sup>.

Sur la base de ces publications, nous nous concentrons aujourd'hui sur la préparation des tests de Place pour la Phase 1, avec l'objectif de publier avant la fin de l'année un recensement des tests à réaliser par les différents acteurs de la Place.

La préparation de ces tests revêt une importance particulière puisque la période restreinte pour leur réalisation (2 mois), et l'absence de marge de manœuvre pour un éventuel report, nécessitent que l'accent soit mis sur la qualité de la préparation et de l'exécution de ces tests.

Le pilotage du projet permet par ailleurs de confirmer qu'à ce jour l'ensemble des établissements sont en ordre de marche pour assurer la transition vers les standards, tant du point de vue des évolutions techniques en cours ou à réaliser que de la préparation des équipes opérationnelles. ■

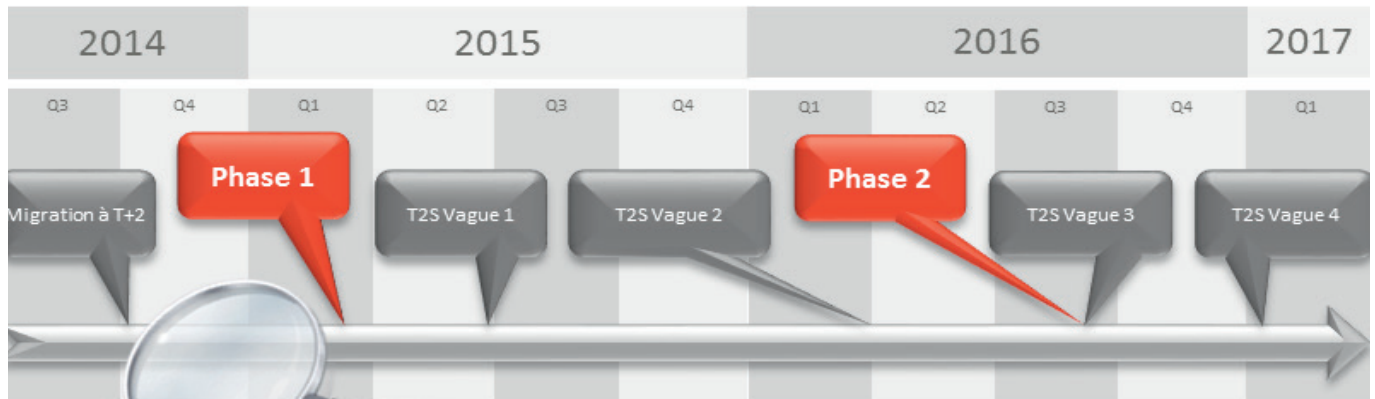
<sup>1</sup> Site Euroclear: [my.euroclear.com](http://my.euroclear.com) > My Apps > ESES corporate action setup

<sup>2</sup> [http://www.afti.asso.fr/documentation/cahiers des charges](http://www.afti.asso.fr/documentation/cahiers%20des%20charges)

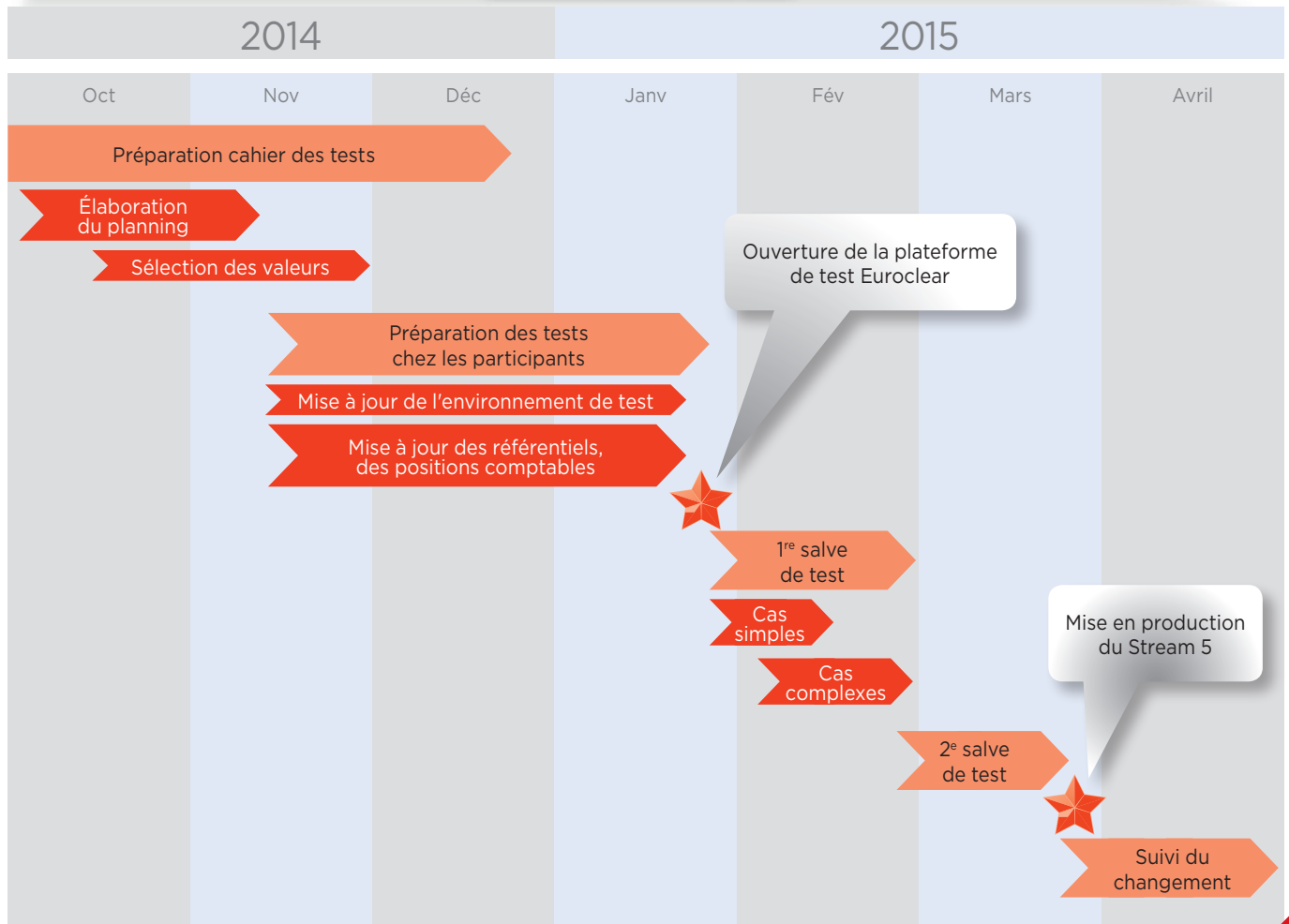
## PLANNING DE PROJET

### Zoom sur la Phase 1: les tests et leur préparation

À l'approche de l'ouverture de la plateforme de test par Euroclear, et sur la base de la documentation produite, la Place s'organise en groupes de travail dédiés à la préparation des tests de la Phase 1. Leur travail doit mener à l'élaboration du cahier de test spécifique à la Phase 1, qui constituera la feuille de route des établissements lors de la période des tests, qui s'étend du 28 janvier 2015 au 27 mars 2015.



### Phase 1



## CONDUITE DU CHANGEMENT

Plus que jamais le dispositif d'accompagnement au changement est maintenu, au travers notamment d'une **formation labellisée « formation de Place » conçue en collaboration par SWIFT et OTC GROUPE ONEPOINT**. Cette formation donne une vision précise du projet et de ses enjeux permettant ainsi de rapidement évaluer les impacts de la réforme sur les métiers et les systèmes d'information.

Cette formation s'articule autour de deux journées, l'une dédiée à la présentation des impacts de la réforme sur les métiers, l'autre présentant les messages ISO utilisés pour l'annonce et le traitement des OST.

Plusieurs sessions de formation sont proposées en **inter entreprise** pour la fin de l'année 2014 et le premier semestre 2015, selon le planning suivant :

Sessions	Volet Métier	Volet ISO
6	jeudi 18 septembre 2014	mardi 23 septembre 2014
7	mardi 4 novembre 2014	jeudi 6 novembre 2014
8	mardi 16 décembre 2014	jeudi 18 décembre 2014
9	jeudi 22 janvier 2015	
10	jeudi 12 février 2015	vendredi 13 février 2015
11	jeudi 19 mars 2015	
12	jeudi 16 avril 2015	

D'autres sessions peuvent cependant être organisées à la demande des établissements. ■

N'hésitez pas à vous rapprocher des services concernés pour vos besoins en formation :

*Renseignements & Inscriptions*

*Training-center@groupeonepoint.com / 0146949596*

*www.swift.com/training (inscriptions)*

*veronique.sheta@swift.com*

*ou +32 2655 4509 (renseignements)*

## TRAVAUX EN COURS

### Focus sur la préparation des tests

En vue de la migration vers la Phase 1 de la réforme, et après la publication des Market Practices et du cahier des charges de migration, la Place travaille depuis fin septembre à la préparation des tests, avec pour objectif de diffuser un cahier des tests de Place pour la fin de cette année.

Une préparation poussée des tests est essentielle car, comme souligné précédemment, la période de test est courte. Une organisation adaptée et une description approfondie de la marche à suivre permettront de tirer parti au maximum de cette période contrainte.

L'objectif de ce chantier est de proposer aux établissements un cadre précis, avec une sélection de cas représentatifs sur des valeurs sélectionnées. Chacun des établissements devra participer au déroulement de ces tests qui permettront de valider le bon fonctionnement des organisations, des systèmes d'information et l'échange, selon les Standards, des données relatives au traitement des OST.

Le contenu du cahier de test se déclinera en une vingtaine de cas. Pour chacun d'entre eux les caractéristiques des valeurs et des OST y seront décrites ainsi que les éléments de contexte, tels :

- Les modalités de gestion des fractions
- La forme de détention des titres en entrée et en sortie
- Le type de valeur
- L'agent centralisateur de la valeur.

On y retrouvera les valeurs sélectionnées en fonction de chacune des caractéristiques requises. Ces cas de test seront planifiés sur la période d'ouverture de la plateforme des tests Euroclear. Dans chacun des cas, les key-dates seront positionnées sur un planning, respectant le nouveau séquençement conforme aux Standards et seront cadencées en tenant compte notamment de leur complexité. Elles seront planifiées sur la première moitié de la période des tests, pour permettre dans un second temps de réaliser des tests complémentaires si nécessaire.

Toutefois cette sélection de tests représentera volontairement un nombre de cas restreint et elle n'exclut pas la réalisation de tests complémentaires par certains participants qui souhaiteraient valider certaines fonctionnalités propres à leur organisation.

La participation des différents établissements de la Place et des différents métiers, à la préparation des tests puis plus tard à leur exécution contribuera à la mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles de la première phase de la réforme. Le délai réservé aux tests est réduit et il n'existe aucune marge de manœuvre pour un éventuel report de mise en œuvre. La qualité de la préparation reste donc primordiale. ■

## SUIVI DU DÉPLOIEMENT DES STANDARDS AU NIVEAU EUROPÉEN

L'assemblée semestrielle des Market Implementation Groups européens (E-MIG) s'est tenue les 18 et 19 septembre 2014 à Budapest. Sa première journée a été consacrée au passage en revue des plans nationaux de déploiement des standards OST. 26 pays ont remonté leurs écarts par rapport aux standards et 19 d'entre eux étaient présents lors de cette réunion. Seuls Chypre, la Lituanie, le Luxembourg et la République Slovaque ne se sont pas pliés à cet exercice.

Il ressort de l'événement une forte disparité entre pays, un double effet de T2S, l'importance mais aussi l'insuffisance en tant que moteur de changement des CSD et la permanence de certains obstacles que certains peinent à lever.

Une forte disparité est constatée schématiquement entre les pays rejoignant T2S et les autres pays. Le projet de plate-forme centrale de règlement livraison européenne (T2S) génère une impulsion majeure en rendant quasi nécessaire le déploiement des standards. Du reste, le T2S Harmonisation Steering Group suit les pays concernés au besoin en remontant des alertes auprès des organes de gouvernance appropriés.

Si ce constat est fait, l'effet de T2S est cependant double. D'un côté le projet de plate-forme est un catalyseur en faveur des standards, de l'autre il constitue un consommateur majeur de ressources qui se trouvent prioritairement affectées sur la livraison « coûte que coûte » des adaptations nécessaires pour se brancher à la plate-forme. Ainsi l'Italie reflète la première face de l'effet en étant totalement prête à l'aube de sa migration vers T2S en juin 2015, a contrario la zone ESES témoigne du phénomène opposé en ayant positionné la livraison du « stream 6 » en septembre 2016 alors que le monde ESES sera connecté sur T2S en mars 2016, ce dernier cas étant encore plus accentué Outre-Rhin.

Si d'un côté les évolutions techniques programmées par les dépositaires centraux (zone ESES, Hongrie, Espagne...) ont un effet moteur sur un pays donné, d'autres exemples (Allemagne, Autriche, Suisse...) démontrent que cet effet ne se suffit pas à lui-même s'il n'est pas complété par une mobilisation de l'ensemble de la communauté touchée.

Cette mobilisation est d'autant plus nécessaire que ces Communautés sont souvent confrontées à des obstacles récurrents au fil des différentes réunions de l'E-MIG (absence ou définition d'une Record Date, disparition des titres temporaire, absence de certains intéressés dans les MIGs locaux...). À titre indicatif, l'Assemblée s'est interrogée sur le réalisme et la fiabilité de certains plans de mise en œuvre lorsque les échéances apparaissaient floues.

Ces éléments et plus particulièrement la forte disparité constatée entre les différents pays, amènent l'European MIG à changer son approche en termes de contrôle de la mise en œuvre des standards afin, d'une part, de maintenir la pression sur les différents ensembles de pays et, d'autre part, d'avoir une approche mieux ciblée renforçant l'efficacité des effets de ce suivi.

Ainsi le suivi se fera en deux temps, l'un à travers un atelier dédié aux pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est sans doute situé au printemps 2015, et l'autre à travers une nouvelle Assemblée de l'European MIG sans doute à l'automne 2015.

Pour appuyer ce déploiement, les documents de référence (Market Standards for Corporate Actions Processing, Explanatory Memorandum, Q&A) seront mis à disposition par canal internet.

Au-delà de T2S et de toutes ces actions incitatives, la nouvelle source de motivation provient de l'actuelle révision de la Directive Droits des Actionnaires. En effet cette dernière favorisera la mise en œuvre des standards plus particulièrement en insistant sur la communication systématique de bout en bout non seulement en matière d'Assemblée Générale mais aussi en matière d'OST. ■